

**Groupe de travail du Comité technique Central des DDI
du 18 novembre 2015 DRDJSCS**

INACCEPTABLE !!

Les Organisations Syndicales représentatives des personnels des DDI ont été conviées à une réunion de travail au sujet du projet de création de DRDJSCS(PP).

Vous trouverez ci-après la déclaration liminaire prononcée par l'UGFF-CGT lors de ce groupe de travail.

Plus de 50 personnes, dont une douzaine de hauts fonctionnaires, ont participé à cette réunion qui aura duré plus de 3 heures pour se solder par une nouvelle fin de non-recevoir quant aux propositions et revendications portées.

Le Gouvernement reste droit dans ses bottes : une nouvelle séquence de la Réforme Territoriale de l'Etat à tout prix et ce dès le 1^{er} janvier 2016 !

De plus, alors que l'UGFF-CGT récusé et combat le RIFSEEP, l'administration a confirmé son application pour différentes catégories d'agents...

L'administration ne nous aura pas convaincu quant à sa volonté de « renforcer » les Directions Départementales dès lors qu'elle confirme, dans un contexte de poursuite des suppressions d'emplois, un redéploiement des effectifs et un renforcement de ces derniers à une hauteur de 30 % dans les Directions Départementales... des mutualisations interdépartementales des compétences dites « rares » et des brigades interdépartementales...

Les DRD fusionnées auraient un Secrétariat Général commun. Les échelons départementaux seraient bien « identifiés » avec des Directeurs départementaux nommés par le Secrétaire Général du Gouvernement.

Pour la région Bretagne, la Direction régionale et la Direction départementale n'auraient en commun que le Secrétariat Général. Pour les Directions Régionales implantées à Amiens et Montpellier, les Directions départementales auraient plus d'autonomie (?).

Des comités techniques régionaux et interdépartementaux seraient instaurés (on retrouverait une architecture qui existait au temps des DRASS et DDASS).

Enfin, l'administration a indiqué que les personnels seront bel et bien confrontés à des mobilités géographiques (de l'ordre de 500) et à des mobilités fonctionnelles (de l'ordre de 1500) !

La CGT a réitéré ses plus vives critiques et son opposition à l'encontre de la réforme territoriale de l'Etat constitutive d'une véritable entreprise de démolition des missions publiques, de leurs conditions de mise en œuvre, des services publics de pleine compétence et de proximité, de l'emploi public, des conditions de vie au et hors travail des personnels.

Dans un tel contexte, la CGT ne sera pas complice d'une telle mascarade et ne participera ni à une nouvelle réunion de travail convoquée le 26 novembre 2015 ni au comité technique central des DDI du 3 décembre 2015.

Déclaration liminaire de l'UGFF-CGT

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Secrétaire Général,

Des critiques de la réforme territoriale de l'État réitérées

La CGT réitère ses critiques et son opposition à la réforme territoriale.

Une réforme territoriale qui organise une nouvelle séquence de la refonte de l'organisation territoriale de l'État pour réduire toujours plus la dépense publique, la place et les finalités des services publics et ancrer la France dans la compétition européenne et mondiale.

Après le désastre de la Révision Générale des Politiques Publiques dont l'acte I de la Réate initié en 2010, la Modernisation de l'Action Publique dont l'acte II de la Réate organise des fusions, des spécialisations, des regroupements et des fermetures de services au détriment de la mise en œuvre d'un service public de pleine compétence et de proximité.

Déni de la démocratie sociale, mise en cause de principes fondamentaux du service public liée à la nouvelle charte de déconcentration et à la montée en puissance du rôle et des pouvoirs des préfets qui pourront notamment déroger aux arrêtés d'organisation d'un nombre conséquent de services déconcentrés de l'État et les organiser à leur guise, poursuite de la démolition de l'emploi public et des missions publiques, conditions de vie au et hors travail toujours plus dégradés...caractérisent aujourd'hui la réforme territoriale.

Des exigences

Dans un tel contexte, la CGT demande :

- L'arrêt de la réforme et de toutes les autres mesures qui en découlent,
- La réalisation d'un bilan critique et contradictoire quant aux effets produits par les réformes initiées,
- L'ouverture d'un réel processus de négociations sur nos propositions et nos revendications alternatives,
- Le renforcement et le développement du maillage territorial nécessitant l'implantation de services publics de pleine compétence et de proximité permettant d'assurer, partout et de manière effective, toutes les missions,
- La résorption de la précarité, l'arrêt des suppressions d'emplois, l'engagement d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois,
- L'absence de mobilités forcées, géographiques et fonctionnelles,
- L'amélioration des conditions de vie au et hors travail.

Non à la création de DR-D-JSCS(PP)

Monsieur le Secrétaire Général,

Alors que la parole des personnels est ignorée, celle qui souligne les désorganisations permanentes et en montre les conséquences, il est répondu par une réorganisation inepte qui, à

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: **01 55 82 77 67**

mel: ugff@cgt.fr site: <http://ugff.cgt.fr>

juste titre, met les agents en colère.

A l'évidence, avec ces réformes le pire est toujours envisageable !

L'indigence de la fiche de travail qui avait été communiquée aux organisations syndicales lors du Comité technique Central des DDI du 23 septembre 2015 ou encore les contenus des discussions lors du Comité technique du Ministère des affaires sociales et de la santé en date du 6 octobre 2015 montrent qu'aucune réflexion sérieuse n'a été menée quant aux missions et leurs conditions de mise en œuvre des DRD-JSCS(PP).

Dans le même temps, la CGT fait observer que plusieurs ministres ont décidé de mettre en place une mission conduite par l'Inspection Générale de l'Administration et l'Inspection Générale des Finances s'agissant de la DGCCRF.

Bien évidemment, la CGT est et sera particulièrement vigilante sur les conclusions et les préconisations du rapport qui sera rendu par les inspections. Auditionnée par la mission, la CGT n'a pas manqué de faire connaître ses critiques de la Réate, la nécessité de faire sortir la DGCCRF de toute la Réate et pas seulement des DDI mais aussi des Direccte.

Plus largement, la CGT réaffirme aujourd'hui qu'il n'existe pas une DDI mais des DDI qui ne sauraient former des entités homogènes.

La CGT réaffirme aujourd'hui que les DDPP et les DDCSPP ont été et sont des entités administratives qui ne permettent pas l'exercice des missions, de manière pleine et efficace. Que faire dans un tel contexte ?

Réalisons un bilan critique et contradictoire des réformes initiées.

Constatons que la rupture des chaînes de commandement entre les niveaux nationaux et territoriaux (régionaux, départementaux et infra-départementaux) produit des effets destructeurs sur la mise en œuvre des missions.

Tirons en toutes les conclusions sur les DDPP et les DDCSPP.

Tirons en aussi toutes les conclusions sur différentes directions régionales qui ont été créées au titre de l'acte I de la Réate comme les Direccte ou sur les Agences Régionales de Santé.

Ces agences, qui ont regroupé des services de l'État et de la Sécurité sociale, ont un statut sui generis hybride qui déroge, de manière inacceptable, à toutes les règles de la Fonction Publique et du Code du Travail.

En outre la partition des missions et des personnels entre les ARS et les DDCSPP est destructrice de la nécessaire complémentarité des missions sanitaires et sociales.

Comme vous l'aurez compris, la CGT demande que le Gouvernement ne procède pas à la création de DR-D-JSCS(PP), de DR-D-JSCS et, pire encore, de DRD-JSCS-PP en Bretagne pourtant non concernée par la réforme territoriale au sens des fusions de régions.

Une construction administrative encore plus absurde que les intersyndicales de la DDCSPP d'Ille et Vilaine et de la DRJSCS de Bretagne rejettent dans l'unité la plus large, sans compter les réticences et l'incompréhension des responsables administratifs eux-mêmes...

La CGT demande aussi le rétablissement des services déconcentrés et des nécessaires chaînes de commandement ministériels et directionnels que ne permettent pas les Direccte, les ARS et les DRJSCS, seule manière de redonner aux personnels et aux usagers (citoyens et entreprises), des services publics efficaces, de pleine compétence et de proximité sur

l'ensemble du territoire national.

Enfin, la CGT réitère aujourd'hui ses plus vives préoccupations quant au démantèlement programmé du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

La réduction des effectifs qui a fait passer le Ministère de la Jeunesse et des Sports de 8 000 à 5000 agents en 6 ans est une spirale suicidaire qui doit être stoppée immédiatement avec, dans un premier temps, le gel des suppressions de postes.

La dilution de ses missions éducatrices au sein d'échelons départementaux «préfectoralisés» et coupés du Ministère fait que les missions éducatrices du Ministère de la Jeunesse et des Sports ne sont plus portées.

La CGT demande que des mesures urgentes soient prises pour mettre fin au démantèlement du Ministère de la jeunesse et des sports et le rétablissement de services déconcentrés ministériels.

Monsieur le Secrétaire Général,

Pour opérer d'autres choix, il faut une autre politique fiscale et budgétaire.

Il faut procéder à un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois.

Il faut aussi rétablir la gestion nationale de l'ensemble des personnels dont les droits et les garanties collectives doivent être rétablies, améliorés et respectés, y compris pour préserver l'indépendance de l'intervention publique et des fonctionnaires.

Loin d'être un coût, ces mesures sont un investissement indispensable pour créer les conditions du lien et de la cohésion sociale aujourd'hui très dégradés.

Il s'agit de réhabiliter et de développer les politiques publiques, les services publics, l'emploi public pour en faire des outils au service de la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux, de la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement humain durable assurant y compris la nécessaire transition écologique et la création massive d'emplois.